



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0845

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7°**

objet : **Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0845**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Le Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences est situé au 13 A, rue Bancel à Lyon 7°.

Il occupe une partie du rez-de-chaussée et les étages supérieurs (2 à 5) du bâtiment qui date des années 1950.

La bibliothèque universitaire a libéré en novembre 2014 le rez-de-chaussée et le niveau 1.

Le projet d'extension du CCEC vise à investir les niveaux libérés que sont le rez-de-chaussée et le niveau 1 de manière à pouvoir y accueillir les collections du Musée encore conservées dans l'ex-Musée Guimet, propriété de la Ville de Lyon.

Le total des surfaces utiles concernées par le projet d'extension est d'environ 1 200 mètres carrés.

La réalisation de l'opération permettrait de disposer d'un CCEC occupant tous les niveaux du bâtiment, sur une surface totale d'environ 4 550 mètres carrés, regroupant l'ensemble des collections.

Pour information, les niveaux supérieurs (2 à 5) du CCEC ont été aménagés en 2002-2003.

**Projet d'extension du CCEC**

Le projet d'extension du CCEC doit répondre à plusieurs objectifs :

- pouvoir accueillir l'ensemble des collections encore présentes au Muséum, afin de libérer complètement les locaux de l'ex-Musée Guimet,
- améliorer le fonctionnement d'ensemble de l'actuel CCEC par suppression des doublons, tels que des locaux techniques existants pour chaque entité et des différentes contraintes (escalier commun aux deux entités, etc.),
- optimiser les moyens techniques du bâtiment (donc les coûts d'exploitation) par une évolution des installations de chauffage, ventilation, courants forts et courants faibles.

Le bâtiment accueillant le CCEC occupe une parcelle voisine d'une parcelle vendue à l'Office public l'habitat (OPH) du Rhône. Des locaux en rez-de-chaussée de la parcelle cédée sont rattachés au bâtiment du CCEC. Dans le cadre de l'opération, il conviendra de libérer ces locaux et de rapatrier le tableau général basse tension (TGBT) se trouvant dans cette partie, afin de céder ce foncier pour l'opération future de l'OPH.

Il conviendra également d'obturer les ouvertures, fenêtres et baies existantes (niveaux 2 à 5) au droit de la parcelle propriété de l'OPH.

Les installations électriques (courants forts et faibles) seront centralisées pour l'ensemble du bâtiment, les parties CCEC et bibliothèque universitaire étant actuellement séparées.

Concernant les installations de chauffage, ventilation et climatisation existantes au CCEC, elles sont insuffisantes pour assurer le traitement de 2 niveaux supplémentaires. De plus, leur implantation actuelle au niveau +5, relativement contrainte, ne permet pas d'envisager facilement un rajout de groupe froid ou de centrale de traitement d'air.

Il semble donc préférable de prévoir des installations permettant de traiter spécifiquement les niveaux rez-de-chaussée et R+1. La réutilisation du puits sur nappe phréatique, utilisé par la bibliothèque, peut également être envisagée.

Les installations devront également permettre de fournir un secours, ou une puissance complémentaire, aux installations actuelles de climatisation.

En termes de contrainte, il convient de rappeler que la conservation des collections impose le respect d'exigences de température et d'hygrométrie et donc une régulation extrêmement précise à l'intérieur des locaux.

Une approche en coût global est à privilégier sur cette opération, de manière à atteindre un objectif de maîtrise des coûts d'exploitation et d'optimisation des consommations de fluides pour les futurs utilisateurs.

Le montant de l'opération est estimé à 2 500 000 € TTC.

Des études de conception, déclinées en avant-projet et projet, doivent cependant être menées pour préciser ce chiffrage. En considérant les besoins pour les mesures d'investigation complémentaire sur site, en particulier les diagnostics amiante et plomb avant travaux, le contrôle technique et la coordination sécurité et protection de la santé, il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme, dédiée à ces prestations intellectuelles, d'un montant de 250 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des études préalables et les prestations intellectuelles relatives à l'extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € TTC en 2016 et 50 000 € TTC sur 2017 sur l'opération n° 0P33O5023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**